

COMMUNE DE NEUBOIS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023

Sous la Présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, BLUNTZER Sylvie, MARTIN Joël, KAETZEL Michel, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents excusés :

Mme GROSSIORD Evelyne qui donne procuration à Mme ALISON Frédérique,
Mme BENOIT Sandrine,
M. WIRTH Benoit.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/07/2023
2. Chasse : Résultat de la consultation des propriétaires, renouvellement du bail
3. Renouvellement 2023 de la Commission de contrôle de la liste électorale
4. Travaux de voirie RD 697 : Convention d'entretien entre la Commune et la CeA
5. Voirie : classement dans le domaine public routier
6. Afua Wolfsgrub : désignation d'un représentant de la Commune
7. Club House : installation d'un défibrillateur
8. Budget 2023 : décision modificative n° 2
9. Bons cadeaux de Noël seniors
10. Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne M. THIRION Romuald en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/07/2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Chasse : Résultat de la consultation des propriétaires, renouvellement du bail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de Chasse en date du 06.10.2023.

Exposé

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

En début de procédure, la Commission Consultative Communale de Chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation du lot de chasse communal et sur le mode de location. Elle devra émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, etc..

Ensuite il appartient au Conseil Municipal de décider de la constitution et du périmètre du lot de chasse, du choix de la procédure de location et de l'adoption de clauses particulières, etc....

S'agissant du mode de location, le choix du Conseil Municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

S'agissant des clauses particulières, le Conseil Municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses.

Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2024-2033, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la consultation par écrit des propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse dans lequel il ressort que la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la Commune.

Nombre de propriétaires consultés : 688

Surface totale des terrains concernés : 377 ha 87a 94ca

dont chasse enclavée de l'ONF 3ha 72a 99ca

Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 473 soit 68.75 %

Surface globale appartenant à ces propriétaires : 304 ha 70a 80 ca soit 80.64 %

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal :

A) sur la constitution et le périmètre du lot de chasse, caractéristiques et contraintes du lot

- Décide de maintenir le lot unique,
- D'arrêter sa contenance à 374 ha 14a 95ca.

Les caractéristiques du lot et ses contraintes particulières sont indiquées dans le contrat.

B) sur le mode de location du lot

Le locataire actuel a fait valoir son droit de priorité et celui-ci trouve à s'appliquer :

- Décide d'adopter le principe de clauses particulières, Ces prescriptions particulières, ainsi que les attentes de la commune en termes de gestion figurent dans le contrat,
- Fixe le prix de la location annuelle à 12.000 €,
- Donne son agrément à l'Association des Chasseurs de La Vancelle ZI des Cloyes 70200 LURE,
- Donne son agrément aux associés suivants :
M. PRUNIER Daniel,

M. SAGE Emmanuel,
M. CAPUT Bernard,

- Autorise le Maire à signer la convention de gré à gré et toutes les pièces se rapportant au renouvellement de bail.

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation du produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3) Renouvellement 2023 de la Commission de contrôle de la liste électorale

Créée dans le cadre de la réforme de la gestion de la liste électorale, la commission effectue un contrôle à posteriori. Elle statue sur les recours administratifs et s'assure de la régularité des listes électorales. Pour cela, elle se réunit au moins un fois par an et en tout état de causes entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant un scrutin. Elle peut réformer les décisions du Maire et peut inscrire ou radier des électeurs.

Mme le Maire propose :

Mmes BLUNTZER Sylvie comme représentant du Conseil Municipal et Anne MERTZ comme suppléant.

Mmes Monique SCHMITT comme représentant de l'Administration et Valérie KAELBEL comme suppléant.

M. Jean-Marie SCHWEITZER comme représentant du TGI et Marie-Ange SCHWEITZER comme suppléant.

Adopté à l'unanimité

4) Travaux de voirie RD 697 : Convention d'entretien entre la Commune et la CeA

Suite aux travaux de voirie aux entrées du village sur la RD 697, une convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre la Commune et la CeA est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention proposée par la CeA,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

5) Voirie : classement dans le domaine public routier

Plusieurs parcelles formant la voirie font encore partie du domaine privé de la Commune. Il s'agit de les intégrer dans le domaine public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le classement des parcelles Section 1 n° 162, 0.19 are et Section 1 n° 164, 0.06 are dans le domaine public.
- Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Juge du Livre Foncier.

Adopté à l'unanimité

6) Afua Wolfsgrub : désignation d'un représentant de la Commune

La constitution de l'Association Foncière Urbaine Autorisée Wolfsgrub a été autorisée par arrêté préfectoral du 4 août 2023. La première assemblée générale s'est tenue le 6 septembre dernier.

Il s'agit de désigner un représentant de la Commune.

Le Conseil Municipal désigne Mme Marie Odile UHLERICH, Maire.

Adopté à l'unanimité

Lors de l'assemblée générale, M. SCHAFFNER Dominique a été élu Président de l'Afua.

Le phasage de la zone prévu au PLUI sera supprimé lors de la modification en cours.

Cette modification permettra de régler notamment le problème de l'assainissement.

7) Club House : installation d'un défibrillateur

Compte-tenu du nombre de personnes fréquentant le Club-House et suite à une demande de la Boule Neuboisienne, Mme le Maire propose l'installation d'un défibrillateur dans le bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'installation d'un défibrillateur dans le Club-House pour un montant de 1263.60 € TTC et une séance de formation pour une quinzaine de personnes pour un montant de 240 € TTC.

Adopté à l'unanimité

8) Budget 2023: décision modificative n° 2

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire concernant le paiement des intérêts du prêt relais, l'acquisition d'un défibrillateur ainsi que les travaux de mise en conformité de la citerne de gaz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les virements de crédits suivants :

66111	Intérêts	+ 1 700 €
673	Titres annulés	- 1 700 €
21314 -105	Club House	+ 4 000 €
2188-79	Achat de Matériels	- 4 000 €

Adopté à l'unanimité

9) Bons cadeaux de Noël des Seniors

145 bons ont été distribués en décembre 2022.

Le Maire propose de reconduire cette formule pour cette année. Des restaurants seront rajoutés à la liste des commerçants participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la reconduction du bon cadeau de 20 € pour les seniors de 65 ans et plus.
La distribution est prévue pour la mi-décembre 2023.

Un moment de convivialité sera à nouveau proposé à la belle saison.

Adopté à l'unanimité

10) Divers

- Fleurissement : La Commune a décroché la 2^{ème} Fleur. Le Maire remercie Mrs DIGEL Fabien, NIERENBERGER Grégory et KAELBEL Gabin. Cette distinction récompense le travail accompli au niveau de la Commune mais également des Neuboisien. Les éloges sont nombreux tant des habitants de la Commune que des personnes de passage. L'accent a été mis sur la biodiversité et l'économie d'eau. M. DIGEL Fabien précise qu'une étude démontre qu'une Commune fleurie apporte du bien-être à ses habitants.

- Travaux de voirie : le marquage au sol reste à faire aux entrées du village, un sous-traitant doit encore intervenir. Le marquage au sol de la rue Principale sera également rénové ultérieurement.
Les travaux ont été interrompus rue de l'Altenberg en raison du mauvais l'état du réseau d'eaux pluviales. Le constat a été fait par un passage d'une caméra. Il s'agit de le refaire en totalité sur 200 mètres. La dépense a été estimée entre 35 000 € et 40 000 € HT. M. GEORGES Jérôme, Maître d'Oeuvre fera le point par rapport au marché. Le Conseil Municipal délibèrera lors de la prochaine séance.

- Sécurité : la vitesse sera limitée à 40 km/heure dans tout le village avec priorité à droite. Les panneaux fournis par la Commune seront mis en place par la CeA sur de nouveaux poteaux.

- Club House, mise en sécurité de la citerne de gaz : la Commune a changé de fournisseur de gaz. Lors de la livraison de la nouvelle citerne, il s'est avéré que son emplacement n'était pas aux normes. Mrs. COLLIN Jean-Marc et NIERENBERGER Grégory ont mis en place la clôture et le portillon nécessaires. Pour information, la citerne de l'Eglise est aux normes.

- Poteau d'incendie rue des Chalets : suite à la vérification des débits par le SDEA un poteau d'incendie sera remplacé pour un montant de 4.500€ TTC. Les poteaux d'incendie ont été recensés et géolocalisés pour établir les documents nécessaires à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

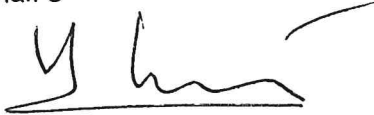
- Fontaines rue Principale : la conduite d'eau alimentant les deux fontaines a été débouchée. Le Maire remercie Mrs Jean-Marc COLLIN, Jean-Louis GRINNER et Christian WIESER pour leur implication.

- Coupure d'eau le Mardi 26 septembre : la Commune n'a pas été avertie des travaux effectués par le SDEA ce jour-là.

- Eclairage Public : la correspondance entre la puissance des compteurs des armoires électriques et celle sur les factures était inexacte. Après plus d'un an d'échanges écrits et téléphoniques..., les abonnements sont enfin à leurs justes tarifs.

- Rue Allmend : un poteau électrique penche dangereusement au niveau de la maison Geyer-Rose. EDF sera contacté pour intervenir.
- Rte de Dieffenbach : le SDEA remplacera le couvercle d'assainissement.
- Cimetière : la Sté Blec posera la clôture avant la Toussaint.
- Chemin de la Forêt : un terrassement permettant l'accès à une parcelle pour le stockage de bois a été réalisé par M. WIRTH Rémy.
- Journée citoyenne le 21 octobre prochain.
- Commémoration du 11 novembre, Messe à 10 h, une invitation sera diffusée.
- Mme MARCOT Estelle, Présidente de Kritt'Événements invite le Conseil Municipal aux festivités de Noël du 10 décembre 2023. Un marché de Noël et un concert Gospel animeront l'après-midi.

Neubois le 19.10.2023
Mme Marie Odile UHLERICH
Maire



M. THIRION Romuald
Secrétaire de séance

